



Conditions générales :

Inscription à titre professionnel : il appartient aux candidats d'obtenir l'accord de leur hiérarchie avant le dépôt de leur inscription.

Modalités d'inscription : toute inscription au cours se fait uniquement par le biais des formulaires depuis le site internet de l'Union des Communes Vaudoises : www.ucv.ch.

Modalité de paiement : le prix du cours ou du module est exigible dans un délai de 30 jours dès réception de la facture.

Annulation par les participants :

1/Inscription à un cours individuel :

- **Annulation jusqu'à 15 jours avant le cours, quel que soit le motif*:** CHF 100.- de frais administratifs sont facturés.
- **Annulation moins de 15 jours avant le cours, quel que soit le motif*:** le montant total du cours est exigé et aucun remboursement n'est accordé.
- **Absence non annoncée ou interruption, quel que soit le motif*:** le montant total du cours est exigé et aucun remboursement n'est accordé.

2/Inscription à un module :

- **Annulation jusqu'à 15 jours avant le premier cours du module, quel que soit le motif*:** CHF 100.- de frais administratifs sont facturés.
- **Annulation moins de 15 jours avant le premier cours du module, quel que soit le motif*:** le montant total du module est exigé et aucun remboursement n'est accordé.

** sauf sur présentation d'un certificat médical*

Annonce de l'annulation : seules les annulations annoncées par courriel seront prises en compte.

Annulation par l'Union des Communes Vaudoises : l'Union des Communes Vaudoises met en œuvre un cours sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions (minimum 10 personnes). En cas d'annulation, elle avise les participants par courriel et propose des alternatives dans la mesure du possible. En cas d'annulation par l'Union des Communes Vaudoises le jour même pour cas de force majeure, le coût de la formation est remboursé si aucune autre session de remplacement ne peut être proposée.

Attestation de formation : l'Union des Communes Vaudoises délivre une attestation aux personnes qui ont participé à la journée de formation.

L'Union des Communes Vaudoises n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participants dans les locaux.

Toute reproduction et / ou transmission des supports de cours, totale ou partielle est interdite sans autorisation préalable de l'UCV ou de l'auteur du support.

L'UCV se réserve le droit de modifier le programme des cours, le prix des cours ainsi que les conditions générales en tout temps.